

CTE - 003M

C. P. Consultations particulières et auditions publiques
sur le document intitulé : Consultation sur la cible de réduction
des émissions de gaz à effet de serre du Québec
VERSION RÉVISÉE



**FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS**

Consultation sur la cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre du Québec

Novembre 2025

Mémoire



LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

Depuis sa fondation en 1944, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) fait entendre la voix des régions du Québec. Convaincue que la force du nombre peut faire la différence, la FQM accorde une priorité absolue à ses 1 000 membres répartis sur l'ensemble du territoire québécois et à la défense de leurs intérêts politiques et économiques. Elle favorise l'autonomie municipale, travaille activement à accroître la vitalité des régions et offre un large éventail de services aux municipalités et MRC. Le dynamisme, la créativité, ainsi que l'esprit de concertation et d'innovation qui animent les élus-es municipaux inspirent ses réflexions et façonnent ses actions au quotidien.

MISSION

Défendre les intérêts politiques et économiques des régions, en fournissant aux organisations municipales, dans un but non lucratif, un pôle d'expertises leur permettant de s'acquitter pleinement de toutes leurs responsabilités actuelles et futures.

VISION

Faire du Québec de demain le Québec de toutes les régions en permettant aux municipalités du territoire d'offrir des milieux de vie dynamiques et prospères à leurs citoyens, en leur donnant accès à des services de qualité, dans le respect des réalités régionales.

VALEURS

Dans le but de réaliser notre mission et notre vision, la Fédération, nos administrateurs et chaque membre de notre équipe sont guidés par les valeurs suivantes :

L'intégrité

La réussite de l'organisation est fondée sur la confiance que nous accordent les municipalités locales et régionales. Pour conserver celle-ci, nos décisions sont prises dans le respect de la mission, de la vision et des valeurs de notre organisation.

L'imagination

Face aux situations inhabituelles et dans un esprit d'entreprise, nous concevons et proposons à nos collègues et partenaires des solutions innovantes permettant de sortir des sentiers battus et de nous distinguer, tout en respectant nos valeurs.

La rigueur

Nous agissons de façon professionnelle en utilisant l'ensemble de nos connaissances, en considérant tous les aspects d'une situation et en respectant la parole donnée.

La proactivité et le travail d'équipe

Notre agilité et nos connaissances nous permettent d'anticiper les situations nouvelles et de résoudre activement les problèmes de notre organisation ou ceux de nos partenaires, et ce, grâce à la complémentarité de notre équipe et la collaboration qui nous anime.

L'engagement

L'action de chacun des membres de notre équipe est motivée par la passion et guidée par la volonté de réussir notre mission ainsi que par la vision de l'organisation



TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	3
LES MUNICIPALITÉS EN PREMIÈRE LIGNE DES IMPACTS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	4
LES PLANS CLIMAT : DES OUTILS STRATÉGIQUES POUR FAVORISER L'ATTEINTE DES CIBLES.....	5
IMPORTANCE DE MAINTENIR LES INVESTISSEMENTS NÉCESSAIRES À LEUR MISE EN OEUVRE	7
CONCLUSION	7

INTRODUCTION

Le 6 novembre 2025, le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs déposait à l'Assemblée nationale le document de consultation sur la cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre du Québec. Ce dépôt s'inscrit dans le processus officiel de révision de la cible québécoise de réduction des GES prescrite par la Loi sur la qualité de l'environnement au moins tous les cinq ans.

La Fédération remercie les membres de la Commission des transports et de l'environnement pour l'opportunité qui lui est offerte de présenter ses commentaires dans le cadre de cet important exercice. Les décisions qui en découleront auront un impact important dans toutes les régions du Québec.

Nous sommes tous témoins des conséquences sur nos territoires et nos communautés de la hausse des températures et de la multiplication des événements météorologiques extrêmes : précipitations abondantes, inondations, chaleurs extrêmes, sécheresse, cycles de gel-dégel plus intenses, feux de forêt, rehaussement du niveau des mers, érosion et submersion côtière. Ces aléas sont appelés à augmenter en fréquence et en intensité.

Les municipalités subissent directement les effets de ces changements et les coûts qui y sont associés. De surcroît, plusieurs secteurs d'activités économiques stratégiques pour nos régions (exploitation des ressources naturelles, agriculture, récréotourisme) subissent également les impacts de ces aléas.

Bien que le contexte sociopolitique et budgétaire puisse contester l'importance de la question climatique, l'urgence d'agir n'est plus à démontrer. Alors que les défis liés aux changements climatiques se multiplient et que les municipalités et MRC sont mobilisées pour trouver des solutions pour y faire face, la Fédération est d'avis que l'État doit maintenir le cap en déployant les efforts nécessaires pour diminuer notre vulnérabilité et assurer la résilience de nos territoires.

Les régions constatent déjà les effets des changements climatiques et la révision de la cible à la baisse ne peut qu'accentuer les conséquences sur nos territoires et nos communautés. Tous savent que l'avenir s'annonce douloureux si nous n'agissons pas davantage et que de remettre à plus tard nos actions signifiera des coûts supplémentaires pour la société. Aussi, nous invitons le gouvernement à conserver la cible courageuse actuelle de réduction des GES et à prévoir des mesures additionnelles pour expliquer son bien-fondé pour en assurer l'acceptation sociale.



LES MUNICIPALITÉS EN PREMIÈRE LIGNE DES IMPACTS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Les municipalités sont les premières affectées, au même titre que la population, lorsque surviennent des sinistres ou des phénomènes météorologiques extrêmes. Elles doivent composer avec les conséquences financières, environnementales et sociales de ces aléas, lesquels sont appelés à augmenter en fréquence et en intensité au cours des prochaines années.

Pour offrir des milieux de vie de qualité aux citoyens, les municipalités possèdent un large éventail d'infrastructures : routes, trottoirs, installations de distribution de l'eau potable, systèmes d'égouts sanitaires et pluviaux, bâtiments municipaux, véhicules, équipements, parcs, etc. Les changements climatiques ont des impacts considérables sur la durée de vie ces actifs, nécessitant d'importants investissements en entretien, réparation, adaptation et remplacement pour assurer le maintien des services.

La crise climatique entraîne également des dépenses supplémentaires en sécurité civile, notamment pour le déploiement de mesures d'urgence et d'actions pour sécuriser les citoyens et leurs biens, pour la mise en place de mesures de protection temporaires contre les sinistres.

Dans plusieurs régions, des municipalités sont désormais confrontées à des problématiques d'approvisionnement en eau potable en raison du faible volume de précipitations. Elles doivent assumer des coûts substantiels pour le transport d'importantes quantités d'eau potable et la recherche de nouvelles sources d'approvisionnement.

Les événements climatiques extrêmes ont également des répercussions au niveau de la gestion des matières résiduelles, alors que les dommages aux propriétés et infrastructures peuvent augmenter de façon significative les coûts associés à la gestion des débris.

Dans ce contexte, les municipalités n'ont d'autre choix que de s'adapter et de lutter contre les changements climatiques et en minimiser les impacts négatifs. Il s'agit d'un défi colossal, mais nécessaire pour assurer le bien-être de nos communautés.



LES PLANS CLIMAT : DES OUTILS STRATÉGIQUES POUR FAVORISER L'ATTEINTE DES CIBLES

Face à ces enjeux, la Fédération proposait au gouvernement dans ses demandes budgétaires 2023 de financer par l'entremise du Fonds d'électrification et de changements climatiques (FECC) l'élaboration de plans climat par les MRC pour leur territoire et la réalisation des projets identifiés et priorisés dans ces plans. Une telle démarche nous apparaissait nécessaire afin de mobiliser l'ensemble des municipalités et d'assurer une équité entre les territoires en termes de connaissance (diagnostic), de planification et de préparation.

Cette proposition, inscrite comme prioritaire par la Fédération, fut également présentée au premier ministre dans le cadre d'une rencontre tenue en août 2023. Ce fut l'occasion pour la FQM de réitérer l'importance de permettre à chacune des MRC d'acquérir des connaissances scientifiques spécifiques à leur réalité et ainsi mieux comprendre les effets des changements climatiques sur leur territoire. Une opportunité pour l'État québécois de doter la totalité de son territoire habité de plans climat qui permettraient de prioriser les interventions. Il a été également discuté de l'intérêt de financer cette démarche via le FECC afin d'assurer la continuité du financement.

Le gouvernement s'engageait par la suite, dans le cadre des négociations concernant le nouveau partenariat entre Québec et les gouvernements de proximité, à fournir aux MRC les ressources nécessaires pour instaurer un programme visant à soutenir l'adaptation et la transition climatique. L'entente prévoit une première enveloppe de 500 M\$ afin de soutenir l'adaptation et la transition climatique locale. La majorité de ce montant est destiné à l'élaboration des plans climat des MRC qui deviendront les documents de référence pour l'adaptation aux changements climatiques dans l'ensemble du territoire québécois. Cet engagement était confirmé par le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs dans le Plan pour une économie verte 2030.

En février 2024, le programme Accélérer la transition climatique locale (ATCL) était lancé pour appuyer l'ensemble des MRC du Québec dans l'élaboration de ces plans et leur mise en œuvre. En quelques semaines, l'ensemble des MRC ont adhéré à la démarche.

À l'issue du processus d'élaboration des plans climat, le Québec sera doté, à la grandeur de son territoire, d'inventaires des émissions de GES à l'échelle des MRC et de plans d'action cohérents et adaptés aux réalités locales et régionales. Ces plans seront déterminants pour la priorisation des interventions et des investissements en atténuation et en adaptation aux changements climatiques qui se réaliseront au cours des prochaines années.

D'ici 2027, toutes les MRC auront identifié une cible de réduction des émissions de GES ambitieuse et réaliste et les mesures de réduction pour y parvenir sur une période de 5 à 10 ans. La démarche d'atténuation permettra une priorisation des mesures suivant leur potentiel (quantifié) de réduction des émissions, les bénéfiques secondaires et leur niveau de faisabilité.

La Fédération est convaincue que cet exercice permettra à terme d'identifier les actions les plus structurantes pour chacun des territoires en matière d'atténuation et d'adaptation, adaptées à leurs défis et réalités, dont la mise en œuvre devrait concourir significativement à l'effort de réduction des émissions de GES nécessaires à l'atteinte des cibles actuelles et au-delà. La combinaison des mesures d'atténuation et d'adaptation qui y seront identifiées contribuera à limiter les coûts associés aux changements climatiques.

Ces plans sont d'autant plus importants dans un contexte où l'ensemble des MRC sont engagées dans un exercice de révision de leur schéma d'aménagement et de développement et que les municipalités doivent s'engager dans des démarches de gestion d'actifs structurées et pour lesquelles l'inventaire des risques présents sur le territoire s'avère nécessaire.

Dans son 6^e avis publié en juillet 2024 intitulé *Mettre en œuvre des changements profonds en réponse à l'urgence climatique. Bilan et perspectives de la lutte contre les changements climatiques au Québec*, le Comité consultatif sur les changements climatiques rappelait les propos du secrétaire exécutif des Nations unies pour les changements climatiques, Simon Stiel, à l'effet que l'action climatique nécessite « une feuille de route avec des voies de solutions qui conduisent à des actions immédiates. Des voies qui nous guident secteur par secteur, région par région, acteur par acteur, pour arriver là où nous devons aller au cours des sept prochaines années »¹. Pour le Comité, « l'annonce au début 2024 de la mise en œuvre des plans climat à l'échelle régionale peut s'inscrire dans cette approche de « feuille de route région par région ». Ces plans climat pourraient donc devenir des outils essentiels de décarbonation et d'adaptation des territoires ».²

La Fédération partage l'avis du Comité consultatif sur les changements climatiques quant à l'importance de ces planifications pour l'atteinte des cibles. D'où l'importance d'assurer un financement pérenne des mesures qui y seront identifiées.

¹ <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/org/comite-consultatif-changements-climatiques/avis/bilan-perspectives-lutte-changements-climatique.pdf>, p. 6.

² *Ibid.*, p.6.

IMPORTANCE DE MAINTENIR LES INVESTISSEMENTS NÉCESSAIRES À LEUR MISE EN ŒUVRE

La présidente du Conseil du Trésor présentait le 5 novembre dernier le projet de loi n° 7, Loi visant à réduire la bureaucratie, à accroître l'efficacité de l'État et à renforcer l'imputabilité des hauts fonctionnaires.

Le projet de loi prévoit la présentation par le ministre des Finances d'un cadre financier global visant la lutte contre les changements climatiques à l'occasion du discours sur le budget. Il permettrait au gouvernement de déterminer, sur les surplus du Fonds d'électrification et de changements climatiques, les sommes virées au Fonds des générations et au Fonds des réseaux de transport terrestre.

La FQM est inquiète par l'impact de cette décision sur les MRC et les municipalités, notamment sur la mise en œuvre des plans climat et la transition climatique. D'autant que, considérant l'ampleur des enjeux, le choix de financer les plans climat via le FECC visait justement à assurer une source de financement stable et récurrente. Une telle mesure risque encore une fois de monopoliser les ressources vers les grands projets et les grands centres alors que l'ensemble des territoires subissent les conséquences des changements climatiques.

Pour la Fédération, il est essentiel que le gouvernement s'engage à préserver les sommes nécessaires à la réalisation des mesures identifiées dans chacun de ces plans, lesquelles ont été priorisées pour tenir compte des ressources disponibles et assurer de véritables résultats en termes d'atténuation et d'adaptation. Il faut poursuivre les efforts afin que l'ensemble de nos régions et de nos municipalités soient plus résilientes.

CONCLUSION

Nous sommes conscients que les efforts à déployer pour atteindre la cible actuelle de gaz à effet de serre sont considérables. Toutefois, la Fédération rappelle que la révision de la cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre aura assurément une incidence économique pour les municipalités, en première ligne des changements climatiques, alors que ceux-ci s'intensifient, ainsi que pour plusieurs secteurs d'activités économiques de nos régions. Le gouvernement doit poursuivre le travail pour assurer l'acceptabilité sociale des mesures et actions nécessaires pour diminuer l'impact et les coûts des changements climatiques. À ce chapitre, les plans climat constituent une approche régionalisée et spécifique aux différents défis et réalités.